

ACCUEIL DE LOISIRS sans hébergement 2020-2021

Lieu : Pôle Enfance, 7 rue de la Tour d'Auvergne à Villiers-Charlemagne.

RESPONSABLE de l'Accueil de Loisirs : Mme AUBERT Alexandra

L'Accueil de Loisirs est ouvert pour les enfants de 3 ans (propres) à 12 ans, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires. Les communes adhérentes, concernées : Maisonnelles du Maine, Ruillé-Froid-Fonds et Villiers-Charlemagne. Cependant, un accueil des enfants hors commune est possible, aux tarifs en vigueur.

MERCREDIS et VACANCES SCOLAIRES :

Accueil dès 7h00 jusqu'à 18h45. Possibilité d'arriver jusqu'à 10h00.

Activités 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

(Possibilité de départ et de retour échelonnés en fonction des activités sportives ou autre, après accord et autorisation sur le portail famille ou par écrit daté, signé).

Les parents s'engagent à respecter les horaires de l'ALSH.

Un goûter est distribué gratuitement.

INSCRIPTIONS : possibilité d'inscrire votre enfant à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas, sur votre compte portail famille.

Pour les mercredis : jusqu'au lundi MINUIT qui précède

Pour les vacances : dates inscrites sur les programmes d'activités.

Toutes les modifications sont possibles (changement de date, de prévision, annulation...) jusqu'au délai limite mentionné :

le lundi (minuit) qui précède, pour les mercredis et le vendredi qui précède la semaine de vacances, à défaut l'absence sera facturée.

Le règlement peut s'effectuer par tickets MSA, chèque loisirs CAF, chèques CESU ou chèques vacances. Il doit être effectué directement auprès d'Alexandra avant la fin du mois de la présence. Dans le cas contraire, la facture sera établie pour règlement par chèque bancaire ou prélèvement et il ne sera donc plus possible d'encaisser par les autres modes de règlements.

ABSENCES ET RETARDS : La participation demandée aux familles est due intégralement, quelle que soit la durée de présence effective de l'enfant sur l'accueil.

Pour tout retard, prévenir l'Accueil le plus rapidement possible. (02 43 07 75 91)
Pour toute absence liée à la maladie, prévenir l'Accueil et fournir un certificat médical, à défaut l'absence sera facturée.

Tarifs		
Quotient Familial	De 0 à 899€	A partir de 900€
1er enfant		
Journée	9.90	10.00
½ journée	5.55	5.60
2ème enfant		
Journée	8.90	9.00
½ journée	5.05	5.10
3ème enfant		
Journée	7.55	7.65
½ journée	4.25	4.30
Repas		
3.70		
Hors commune conventionnée. Enfant scolarisé dans les communes adhérentes		
Journée	14.90	15.00
½ journée	7.30	7.35
HORS COMMUNE NON CONVENTIONNEE		
Journée	23.00	23.10
½ journée	11.30	11.40